

Image not found or type unknown



Suite liquidation judiciaire

Par **lilian83**, le **15/03/2013** à **10:35**

Bonjour, j'ai fait réaliser une extension de ma maison par un entrepreneur, les travaux sont terminés mais l'entreprise est depuis 5 mois en liquidation judiciaire, la porte de garage qu'il m'a installée ne fonctionne pas je lui dois encore 1700 euros et je n'ai à ce jour aucune facture. Que dois-je faire de ses 1700 euros? dois-je lui donner à lui? puis-je utiliser cette somme pour réparer ma porte de garage? Merci par avance pour vos réponses